

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 16 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le lundi 16 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-Achâtel était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLAS, Maire.

Etaient présents :

NICOLAS Stéphane, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier, NICOLAS Jean-François, KOSCHER Virginie, Sandrine DOYEN, Maryse DESARCE, PIAZZA Cécile (arrivée au point n° 3).

Absents excusés : COLSON Frédéric, HERBIET Alain.

Secrétaire de séance : DOYEN Sandrine.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 août 2019 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1°) Recensement de la population

Dans le cadre du recensement de la population de Sailly-Achâtel qui aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné la secrétaire de mairie en qualité de coordonnateur communal chargé de la mise en oeuvre de l'enquête de recensement, interlocuteur avec l'Insee.

Par ailleurs, un agent recenseur sera recruté pour effectuer le recensement des habitants et des logements et sera rémunéré sur une base brute de 750 € pour cette mission.

A cet effet, le maire est chargé de la réalisation et de la préparation de l'enquête de recensement et délivrera les arrêtés municipaux concernant le coordonnateur communal et l'agent recenseur.

2°) Renouvellement de bail à ferme

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, (hormis J. François NICOLAS qui n'a pas pris part au vote), ont accepté à l'unanimité, le renouvellement de bail à ferme pour la parcelle communale louée à Monsieur Jean-François NICOLAS, agriculteur domicilié à Sailly-Achâtel, située section 30 parcelle n° 15, lieudit « Le Bois des Quartiers » (superficie de 5 ha 1961), pour un fermage annuel de 479,22 € (indexation 2018 dont le prix est révisé et fixé annuellement par décret préfectoral) et pour une durée allant du 01/11/2019 au 31/10/2028.

3°) Bail à ferme

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le bail à ferme concernant le terrain loué à Monsieur Marcel MATHIS pour une superficie de 14 ha 86 situé lieudit « La Horgne » section 16 parcelle n° 21 arrivant à échéance le 31/10/2019 comprend une superficie et des références cadastrales erronées. En effet, la superficie de la parcelle située section 16 n° 73 est de 24 ha 99.

A cet effet et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident de louer pour une durée allant du 01/11/2019 au 31/10/2028 à Monsieur Marcel MATHIS, agriculteur domicilié à Sailly-Achâtel la parcelle n° 16 section 73 lieudit « La Horgne » pour un fermage annuel de 2534,48 € (indexation 2018 qui est révisée annuellement par décret préfectoral).

Divers :

- Le maire informe les conseillers qu'une réunion organisée par l'Alec du Pays Messin à Sailly-Achâtel le 24 septembre portera sur les différentes possibilités, pour les propriétaires, à réaliser des économies d'énergie dans leurs habitations.
- 6 permis sur 10 ont été déjà déposés sur l'emplacement du nouveau lotissement.
- Concernant le déploiement de la fibre, les raccordements doivent être réalisés pour la fin de l'année.
- Le maire fait le point sur l'avancement des travaux concernant l'assainissement.
- A l'église, les travaux concernant l'éclairage des tableaux sont achevés. Il reste le mécanisme des cloches à voir. La restauration du romain de l'église est terminée et la statue sera récupérée auprès de l'entreprise Kling.
- L'accueil des nouveaux habitants et de la remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le 12 octobre à la salle communale.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS